



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 390

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « règlement numéro 390 sur la régie interne des séances du conseil municipal »
2. **Que** le règlement numéro 390 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 390 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 3^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 390

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 390** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et sur le site internet de la Municipalité entre 13 h et 16 h 30, le 3^e jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de décembre 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint